

PROCES – VERBAL

de la délibération du Conseil Municipal ordinaire

Date de convocation du Conseil le 14 janvier 2019

Séance du samedi 19 janvier 2019

Sous la présidence de Madame Claude LANG, Maire.

Etaient présents Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

1. Mme BUHLER Clarisse
2. Mme LANG Claude
3. Mme RAWUNG Marie-Laurence
4. M. DIEUDONNÉ Franck

Absents excusés : M. DIEUDONNÉ Vincent,
M. COTTEL Mathieu,
Mme TRAGUS HERGALANT Valérie,
M. DESGORCES Christophe

Absents non excusés : M. WITZ Sébastien
M. TRAGUS Jonathan

Secrétaire de séance : Madame Clarisse Buhler

Ouverture de la séance à 14 heures.

Madame le Maire constate que le quorum n'est pas atteint et que le conseil municipal ne peut pas délibérer valablement.

Le conseil municipal se réunira trois jours francs après le 19 janvier, soit le mercredi 23 janvier 2019 à 20 heures, pour délibérer sur les mêmes points de l'ordre du jour.

Madame le Maire lève la séance à 14 heures 45.

Le Maire,

Signature des membres présents,

Mme Buhler C.

Madame Claude LANG

Mme Rawung M-L.

M. Dieudonné F.